

Comité Régional Open Data

Compte-rendu de l'atelier « Licence Mobilité »

Atelier animé à distance le 09/07/2021 de 14H à 15H30

14 participants



Atelier « Licence Mobilité »

Interrogations par rapport à la nouvelle licence mobilité

- **Lisibilité de la licence : souvent l'accès à la licence n'est pas compréhensible de l'extérieur**
 - La licence Mobilité s'inspire de la licence ODBL avec un texte très similaire. Une note accompagnatrice vulgarisera cette licence. L'objectif de cet atelier est de venir nourrir la note accompagnatrice.
- **Quel lien entre ODBL et licence mobilité ?**
 - La licence ODBL impose que les données sous cette licence - si elles sont enrichies - soient redistribuées sous cette même licence. Il faut donc prévoir des systèmes permettant de ne pas mélanger les données sous licence ODBL et celle sous licence Mobilité.
- **Quelle sont les données qui passeront sous cette licence ?**
 - Les données d'offre en TC prendront cette licence. En revanche, les données géographiques passeront sous une licence ouverte. Les données d'accessibilité seront également sous une licence ouverte. Ainsi seules les tables présentant des données d'offre dans le GTFS seront impactées par cette licence.
 - Les données Temps Réel passeront également sous cette licence.
- **Quel planning d'application ?**
 - Île-de-France Mobilité prévoit de mettre en application cette licence à partir de septembre.
- **Quelles sont les limites d'application du droit de regard de l'usage de l'AO ?**
 - La LOM est très protectrice envers les ré-utilisateurs, cette licence vient accompagner le besoin des AO sans entacher les droits au préalable décrits. L'AO doit contacter le ré-utilisateur si elle estime que l'usage n'est pas conforme en amont avant de cesser la délivrance de ces données. Elle peut ensuite suspendre son service auprès de l'utilisateur dans l'attente d'une décision de l'ART. C'est à l'AO de convaincre avec des documents à charge du non respect de l'intérêt général par l'utilisateur.
- **Est-ce que les données routières sont impactées par cette licence ?**
 - La licence mobilité ne s'applique qu'aux données d'offre en TC, la donnée routière est un sujet décorrélé d'Île-de-France Mobilités.